L'hypersensibilité environnementale au travail

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Public Works and Government Services Canada

Canada

L'HYPERSENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE AU TRAVAIL

But

Le présent avis en matière de santé, de sécurité et d'environnement vise à renseigner les employés, les superviseurs et les gestionnaires au sujet de l'hypersensibilité au milieu et à proposer des procédures et les lignes directrices pour faire face à ce problème au travail.

Généralités

Introduction à l'hypersensibilité au milieu

L'hypersensibilité au milieu est une réaction involontaire qui se manifeste chez un individu, causant des changements physiologiques lorsqu'un ou plusieurs facteurs environnementaux ont des effets nocifs chez lui, alors que la majorité de la population semble s'adapter à ces conditions sans en être affectée.

Lorsqu'un individu réagit défavorablement à des conditions que la majorité de la population semble tolérer sans problème, on peut dire qu'il est « hypersensible au milieu ».

Les professionnels de la santé, les chercheurs, les médecins et les commissions des accidents du travail continuent d'étudier l'hypersensibilité au milieu et d'en discuter en vue de déterminer dans quelle mesure elle peut être reconnue et diagnostiquée comme une affection.

Symptômes et facteurs contributifs

Au début, les symptômes peuvent être difficiles à différencier de ceux du syndrome des bâtiments hermétiques. Cependant, les symptômes de l'hypersensibilité au milieu semblent affecter l'individu ailleurs que dans le milieu de travail, p. ex. au foyer et dans les endroits publics. Ces affections varient grandement des maladies associées aux grands immeubles, qui sont causées par des agents infectieux et qui peuvent éventuellement être diagnostiquées par un médecin.

L'hypersensibilité au milieu semble se caractériser par la multiplicité des symptômes déclarés, en particulier la tension, la fatigue extrême, les maux de tête, la dépression, les réactions allergiques graves et la difficulté à se concentrer.

La cause de l'inconfort peut être difficile à déterminer au départ, car des réactions bénignes d'hypersensibilité au milieu peuvent être déclenchées par des niveaux d'exposition relativement faibles. Certains facteurs peuvent intensifier la réaction : les polluants de l'air extérieur tels que les pesticides, les polluants de l'air à l'intérieur du milieu de travail tels que les particules et les produits chimiques, ou les produits de consommation tels que les nettoyants et les parfums.

Approche de la question

On reconnaît que l'hypersensibilité au milieu peut avoir un important effet sur la santé et la productivité, et qu'il ne faudrait pas l'ignorer. Même si les études sur le sujet se poursuivent, l'annexe A, *Procédures et lignes directrices proposées,* a été conçue pour aider les employés, les gestionnaires et les superviseurs du Ministère et des ministères locataires à s'attaquer aux questions d'hypersensibilité au milieu. Ces procédures et lignes directrices exposent une démarche uniforme pour l'étude des affections associées à l'hypersensibilité au milieu et dictent des méthodes étape par étape pour aider à déterminer les symptômes, à reconnaître les facteurs contributifs et à chercher des solutions.

Pour s'attaquer efficacement aux questions d'hypersensibilité au milieu, il faudra compter sur les efforts concertés et la coopération de tous les intéressés, dont les employés, les superviseurs et les gestionnaires, les comités et les représentants en matière de sécurité et de santé au travail, les gestionnaires immobiliers et la direction du Ministère.

Procédures et lignes directrices proposées

Voir l'annexe A, *Procédures et lignes directrices proposées.*

Renseignements

Régions : Gestionnaires régionaux responsables de la sécurité et de la santé

Région de l'Atlantique :	Tél : (902) 496-5075
Région du Québec :	Tél : (514) 496-3794
Région de l'Ontario :	Tél : (519) 645-4318
Secteur de la Capitale nationale :	Tél : (819) 775-4056
Région de l'Ouest :	Tél : (403) 497-3538
Région du Pacifique :	Tél : (604) 666-1095

Ministère : Conseillère nationale en matière de santé, Environnement, sécurité et santé ministériels

Phyllis O'Brien	Tél : (613) 736-2643

PROCÉDURES ET LIGNES DIRECTRICES PROPOSÉES HYPERSENSIBILITÉ AU MILIEU

Déclaration d'un cas d'hypersensibilité au milieu

Les employés qui soupçonnent une hypersensibilité au milieu devraient déclarer le problème à leur gestionnaire ou superviseur ainsi qu'à leur comité ou représentant en matière de sécurité et de santé au travail. C'est la première mesure à prendre en vue de trouver une solution au problème.

Comment remédier à un problème d'hypersensibilité au milieu

Quatre étapes principales doivent être suivies pour tenter de remédier efficacement à un problème d'hypersensibilité au milieu signalé par un employé. Ces quatre étapes, examinées plus en détail ci-après, sont l'évaluation préliminaire, l'évaluation du milieu de travail, la recherche de solutions, et le suivi. Il importe de souligner que les employés qui signalent un problème d'hypersensibilité au milieu peuvent souhaiter participer à l'enquête et devraient être encouragés à le faire. Dans les situations où un certain nombre d'individus partagent une préoccupation commune, un sous-groupe peut être formé, dont un représentant peut participer à l'enquête.

Première étape : évaluation préliminaire

Lorsqu'un employé indique qu'il soupçonne une hypersensibilité au milieu, le chef de service ou le superviseur doit entreprendre une évaluation de la situation. Cette évaluation consiste entre autres à discuter avec l'employé des symptômes qu'il présente et des causes possibles de l'inconfort. Souvent, la personne peut associer son problème à des lieux, à des odeurs ou à des activités déterminés. La liste de contrôle des problèmes d'hypersensibilité au milieu doit également être remplie par l'employé et être utilisée pour aider à établir la cause du problème. (Voir l'appendice 1, Liste de contrôle proposée pour les problèmes d'hypersensibilité au milieu.) De plus, certaines causes communes des symptômes d'hypersensibilité au milieu ont été définies et devraient être examinées en relation avec le milieu de travail et le problème signalé. (Voir l'appendice 2, Liste de contrôle proposée pour le milieu de travail en cas d'hypersensibilité au milieu.)

Le chef de service ou le superviseur devraient informer le comité ou le représentant en matière de sécurité et de santé au travail au début d'une évaluation préliminaire afin de faire en sorte que le comité ou le représentant et le gestionnaire immobilier soient au courant du problème et des mesures prises pour remédier à la situation.

Souvent, les symptômes d'hypersensibilité au milieu de travail peuvent être éliminés ou grandement atténués grâce à l'adoption de changements mineurs. Lorsque la cause du problème ne peut pas être déterminée facilement, le chef de service ou le superviseur doivent examiner la situation avec le comité ou le représentant en matière de sécurité et de santé au travail. Si une aide additionnelle est nécessaire pour découvrir la cause du problème, le chef de service ou le superviseur doit consulter le gestionnaire régional responsable de la sécurité et de la santé. Ce dernier déterminera s'il faut faire appel à des spécialistes (de Santé Canada ou de la Direction de

la technologie et des services environnementaux) pour pousser plus loin les études et les enquêtes.

Deuxième étape : évaluation du milieu de travail

Avant que des études et des enquêtes spéciales ne soient entreprises, le gestionnaire immobilier doit préparer et présenter un rapport au gestionnaire régional responsable de la sécurité et de la santé au travail. L'appendice 3 est un modèle de rapport d'information sur un immeuble. Il peut servir d'exemple des renseignements à fournir pour signaler un problème.

Un examen attentif de l'aire de travail de l'employé et des aires adjacentes peut révéler les causes possibles des problèmes d'hypersensibilité au milieu, comme les activités d'autres occupants et les émanations des meubles ou des appareils de bureau.

Une enquête sur la qualité de l'air dans le milieu de travail peut aider à mettre en évidence les causes possibles des symptômes d'hypersensibilité au milieu relevés au cours de l'évaluation préliminaire. Les interactions entre les systèmes et les éléments de l'immeuble, les activités des occupants, et les émanations des meubles et des appareils de bureau devraient être considérées comme des causes possibles des symptômes d'hypersensibilité au milieu.

L'emplacement de l'immeuble, l'exploitation qui en est faite et son entretien, l'état des systèmes et les activités des occupants devraient être examinés. De plus, d'autres sources de pollution devraient être considérées, de même que les interactions possibles entre les systèmes et les éléments de l'immeuble et les activités des utilisateurs. Cette étude peut aider à déterminer et à éliminer les éventuels problèmes de qualité de l'air intérieur pour d'autres occupants.

Les documents de référence suivants peuvent être utilisés pour l'enquête sur la qualité de l'air à l'intérieur des immeubles :

- *Stratégie d'évaluation de la qualité de l'air intérieur,* publié par Travaux publics Canada, 1992.
- *Guide technique pour l'évaluation de la qualité de l'air dans les immeubles à bureaux* : Guide technique publié par Santé Canada, 1993.
- *Guidelines for Managing Air Quality in Office Buildings*, publié par l'Association canadienne de normalisation, document Z204-94 (anglais seulement).

Troisième étape : recherche de solutions

Lorsqu'un problème d'hypersensibilité au milieu et sa cause probable ont été reconnus, la recherche d'une solution acceptable autant pour l'employé que pour l'employeur peut débuter. Les solutions aux problèmes d'hypersensibilité au milieu consisteront soit à prendre des mesures pour préserver la santé de l'employé, soit à contrôler l'environnement. Des exemples des stratégies dans un cas comme dans l'autre sont présentés ci-après.

Il importe de noter que des tests médicaux peuvent aider à confirmer les réactions d'hypersensibilité à certaines conditions environnementales précises. Dans nombre de cas, les personnes qui signalent un problème ont été évaluées par un spécialiste et l'hypersensibilité a été diagnostiquée. Si l'employé n'a pas subi ces tests, il doit y être soumis en priorité avant que des stratégies coûteuses ne soient mises en oeuvre pour contrôler l'environnement ou répondre aux besoins de l'intéressé.

Un certain nombre d'options peuvent permettre de remédier à un problème particulier. Chaque option devrait être évaluée pour aider à déterminer la meilleure solution. Quelques exemples de solutions qui peuvent être mises en oeuvre compte tenu du problème déterminé et de la cause soupçonnée sont présentés ci-après :

Exemples de stratégies de contrôle de l'environnement :

- Élimination des produits ou matières dont on sait qu'ils causent une réaction défavorable;
- Limitation ou élimination des polluants, aussi près de la source que possible;
- Installation d'un dispositif de ventilation locale dans le milieu de travail de l'employé;
- Modification du milieu de travail existant.

Lorsque d'autres stratégies n'ont pas permis de trouver une solution, il peut être nécessaire d'envisager la modification du milieu de travail, suivant les principes de l'évitement, du contrôle à la source et de la ventilation. Il se peut que le poste de travail doive être isolé dans la mesure du possible des environs et qu'un bureau fermé soit nécessaire. Cette stratégie est utilisée dans le but de créer un milieu protégé pour l'individu afin de lui permettre de se rétablir.

Exemples de stratégies pour préserver la santé de l'employé :

- réinstallation sur un autre étage ou dans un autre immeuble;
- travail à temps partiel afin de laisser un plus longue période de rétablissement;
- changement de l'horaire de travail pour éviter les activités génératrices de polluants;
- arrangements pour permettre le travail à la maison.

Nota : Le ministère employeur doit être informé que le financement des solutions visant à répondre aux besoins de l'employé sont sa responsabilité. Lorsque les besoins sont du ressort de TPSGC, les fonds doivent provenir du centre de responsabilité concerné.

Quatrième étape : suivi et rétroaction

Le chef de service ou le superviseur doit consigner toutes les mesures et les décisions prises pour permettre l'évaluation des correctifs apportés. Les dossiers doivent inclure les plaintes déposées et un journal personnel tenu par l'employé, qui peut donner une certaine indication de l'effet des modifications apportées.

L'employé devrait continuer à tenir son journal personnel après que les modifications ont été apportées, car les résultats des changements peuvent ne pas être immédiats. Le chef de service ou le superviseur devrait faire un suivi régulier auprès de l'employé pour vérifier l'efficacité des mesures prises.

LIGNES DIRECTRICES

Contrôle

Tous les changements proposés à l'équipement, aux procédures ou au milieu de travail qui peuvent donner lieu à des cas d'hypersensibilité au milieu (p. ex. produits de nettoyage utilisés, équipement de bureau, rénovations, modification de l'aménagement des bureaux) devraient être signalés au comité ou au représentant en matière de santé et de sécurité au travail, qui les examineront avant qu'ils soient mis en oeuvre, ainsi qu'aux personnes reconnues comme hypersensibles à l'environnement qui pourraient être affectées.

Ces changements devraient être examinés par les comités respectifs, compte tenu des problèmes d'hypersensibilité au milieu reconnus. Cet examen peut indiquer le besoin de réviser la proposition avant de la mettre en oeuvre.

Des copies des relevés des activités et des décisions relatives à la détermination de cas d'hypersensibilité au milieu, à la détermination de la cause (ou des causes) et aux mesures prises devraient être remises au gestionnaire régional responsable de la sécurité et de la santé, qui les conservera.

Refus de travailler

Lorsqu'un employé s'estime menacé par un ensemble de circonstances qui ont un effet sur lui seulement, la situation ne peut être définie comme « dangereuse » et justifiant un refus de travailler. Pour qu'un danger soit considéré comme légitime au sens de la loi, il doit provenir de l'environnement physique et non de l'individu qui peut ressentir un inconfort personnel.

Financement

Les coûts relatifs à l'évaluation du milieu de travail pour cause d'hypersensibilité au milieu, ainsi qu'à la modification consécutive du milieu de travail en question, sont à la charge du ministère employeur.

Lorsque le problème se pose au sein même de TPSGC, les coûts incombent au centre de responsabilité concerné.

Les employés sont responsables des coûts associés à l'acquisition de tout appareil destiné à les protéger personnellement des symptômes d'hypersensibilité au milieu (p. ex. masques et filtres, vêtements de protection et tout autre dispositif servant à des fins de protection personnelle contre l'hypersensibilité au milieu).

LISTE DE CONTRÔLE PROPOSÉE POUR LES PROBLÈMES D'HYPERSENSIBILITÉ AU MILIEU

EMPLOYÉ(E)

Nom : _____ Tél. : _____

Ministère : _____ Lieu : _____

SUPERVISEUR

Nom : _____ Tél. : _____

ÉVALUATION EFFECTUÉE PAR

Nom : _____ Date : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LA SANTÉ

1. **Avez-vous déjà souffert d'allergies?** **Oui/Non**

   Dans l'affirmative, précisez :

   Respiratoire / cutanée / alimentaire / autre

   Si autre, veuillez décrire :

   _____

   _____

2. **Y-a-t'il des produits que vous ne pouvez pas tolérer?** **Oui/Non**

   Dans l'affirmative, veuillez indiquer lesquels :

   _____

   _____

3. **Suivez-vous un traitement médical pour ces allergies?** **Oui/Non**

4. **Veuillez indiquer tout autre renseignement relatif à votre état de santé que vous souhaitez fournir.**

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'IMMEUBLE

1. **Vous sentez-vous mieux à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'immeuble?** **Oui/Non**

2. **Vous sentez-vous mieux dans un autre immeuble (ou d'autres immeubles)?** **Oui/Non**
   Dans l'affirmative, indiquez le nom et l'emplacement des immeubles.

   _____

   _____

3. **Où dans ce immeuble vos symptômes sont-ils les plus aigus?** **Oui/Non**
   Veuillez indiquer l'étage, la salle, le numéro de poste de travail (s'il y a lieu), ou dans le cas d'aires communes, l'endroit ou les endroits où les symptômes sont exacerbés (ex. entrée principale.)

   _____

4. **Vos allergies sont-elles pires quand vous êtes dans cet immeuble?** **Oui/Non**
   VOS RÉPONSES AUX QUESTIONS CI-DESSOUS S'APPLIQUENT À CE MILIEU DE TRAVAIL. LORSQU'UN CHOIX EST OFFERT, VEUILLEZ INDIQUER LA RÉPONSE LA PLUS APPROPRIÉE. DE L'ESPACE EST PRÉVU POUR LES COMMENTAIRES.

   _____

   _____

5. **Cette aire, ce bureau ou ce poste de travail a-t-il été rénové récemment?** **Oui/Non**
   Dans l'affirmative, il y a combien de temps? _____ mois

   En quoi ont consisté ces réparations (ou qu'est-ce qui a changé)?
   Nouveau couvre-plancher (moquette, autre) / papier peint / peinture / plafond / meubles / équipement de bureau / autre :

   _____

   _____

6. **Décrivez la température habituelle ici :**
   Appropriée / trop chaude / trop froide / parfois trop chaude / parfois trop froide

7. **Comment qualifieriez-vous l'air ici?**
   Approprié / courants d'air / stagnant / vicié / sec.

8. Parmi les symptômes suivants, indiquez ceux que vous éprouvez et qui selon vous seraient attribuables à l'immeuble?

Mal de tête / épuisement / sensation d'évanouissement / étourdissements / problèmes de concentration / fatigue / nausées / problèmes de digestion / irritations cutanées / yeux secs / démangeaisons aux yeux / larmoiement / vision floue / congestion nasale / écoulement nasal / éternuements / gorge irritée / troubles pulmonaires / gorge sèche / toux / asthme / autre :

_____

_____

9. L'odeur ici vous dérange-t-elle? **Oui/Non**

Dans l'affirmative / quand sentez-vous cette odeur?
Rarement / occasionnellement / fréquemment / toujours

Laquelle des descriptions ci-après décrit le mieux l'odeur?

Gaz d'échappement d'automobiles / vapeurs de diesel / senteur de chaudière de chauffage / appareil de chauffage / odeur corporelle / moisissures / produit chimique / solvant (comme du ciment ou du plâtre humide) / odeur de poussière ou de craie

Qu'est-ce qui peut provoquer cette odeur selon vous?

_____

_____

10. Associez-vous vos symptômes à une odeur particulière? **Oui/Non**

11. Auxquelles de vos activités professionnelles, s'il y a lieu, pouvez-vous associer des symptômes? **Oui/Non**

Travail à l'ordinateur / utilisation de formulaires / photocopie / impression / autre(s) :

_____

12. Pouvez-vous tolérer les produits que vous utilisez dans votre travail? **Oui/Non**

Dans la négative, indiquez quels produits vous ne pouvez pas tolérer.

_____

_____

13. Pouvez-vous associer vos problèmes à des activités particulières dans cet immeuble? **Oui/Non**

Rénovations / pulvérisation de pesticides / tonte des pelouses / saison de chauffage / saison de climatisation / autre(s) :

_____

_____

14. À quelle heure du jour vos symptômes sont-ils les plus prononcés?
Avant-midi / après-midi / pareils toute la journée

À quel jour de la semaine vos symptômes sont-ils le plus prononcés?
Lundi / milieu de la semaine / vendredi / pareils toute la semaine

Durant quelle saison vos symptômes sont-ils le plus prononcés?
Printemps / été / automne / hiver / pareils toute l'année

15. Renseignements additionnels ou commentaires :

_____

_____

_____

_____

_____

LISTE DE CONTRÔLE PROPOSÉE POUR LE MILIEU DE TRAVAIL EN CAS D'HYPERSENSIBILITÉ AU MILIEU

Lorsqu'un problème d'hypersensibilité environnementale est soupçonné, un examen devrait être entrepris pour déterminer si un facteur à l'intérieur du lieu de travail contribue aux symptômes déclarés. Voici certains points à revoir et certaines situations à vérifier :

- Les bouches d'aération obstruées dans les baies des fenêtres. Des livres, des dossiers ou des plantes ne doivent pas obstruer les bouches.
- Les meubles ou classeurs trop près des appareils de chauffage ou de climatisation, bloquant la circulation de l'air.
- Le réglage des thermostats. (Seule la Gestion des installations devrait régler les thermostats. Un appareil peut régler la température d'autres aires de travail.)
- Les bouches d'admission d'air devraient être dégagées - du ruban ne devrait jamais être utilisé pour boucher une ouverture. Les courants d'air devraient être signalés à la Gestion des installations.
- Les systèmes de ventilation ne devraient être réglés ou redirigés que par la Gestion des installations. (Des changements peuvent modifier la circulation de l'air dans toute l'aire des bureaux.)
- La modification de l'aménagement des locaux peut rendre nécessaire de changer le système de distribution de l'air. S'assurer que la Gestion des installations soit au courant des modifications apportées à l'aménagement afin que les changements nécessaires soient effectués.
- Les photocopieurs et les autres appareils de bureau peuvent avoir besoin d'être ventilés.
- L'utilisation de produits odorants tels que parfums, lotions après rasage et fixatifs pour cheveux.
- L'utilisation de produits odorants par le personnel préposé à l'entretien de l'immeuble (ex. détergent liquide et assainisseurs d'air.)
- Produits de bureau qui dégagent des odeurs, tels que marqueurs indélébiles et cartouches de photocopieur.
- Quantité excessive de poussière dans l'aire de travail.
- Condensation excessive dans les fenêtres.
- Sources de moisissure et de mildiou ex. plantes trop arrosées ou humidificateurs mal entretenus.

MODÈLE DE RAPPORT D'INFORMATION SUR UN IMMEUBLE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom de l'immeuble : _____ Adresse : _____

Année de construction : _____

Propriétaire : _____ Locataires : _____

Nombre de tours : _____ Étages par tour : _____

Voisinage immédiat : _____

Usines : _____ Arbres : _____

Stationnement : _____

Autres renseignements :

_____

_____

Superficie louable/utilisable (m^2) : _____

Gestionnaire de portefeuille -
Nom : _____ Tél. : _____

Gestionnaire immobilier -
Nom : _____ Tél. : _____

Responsable de l'exploitation de l'immeuble -
Nom : _____ Tél. : _____

AIRES À VOCATION PARTICULIÈRE

Atrium?	N/O	
Établissements commerciaux?	N/O	
Cafétéria?	N/O	
Stationnement souterrain?	N/O	N^{bre} de places : _____
Quai de chargement fermé?	N/O	
Imprimerie?	N/O	
Laboratoires?	N/O	Type : _____
Traitement photographique?	N/O	Chambre noire N/O
Produits chimiques entreposés? (nettoyants / pesticides / fluide frigorigène / etc.)	_____	
Bibliothèque, salle des archives?	N/O	
Salle d'attente publique?	N/O	
Vestiaire?	N/O	Douches N/O Utilisées souvent N/O
Autres aires à vocation particulière?	N/O	

PLAINTES MAJEURES

Lieu : Histoire/Détails Nombre de fois

ACTIVITÉS D'ENTRETIEN DE L'IMMEUBLE

Dates de rénovations importantes : _____

Pulvérisation de pesticides	N/O	Fréquence : _____ Produits : _____
Nettoyage et entretien		Fréquence : _____ Produits : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LE CHAUFFAGE, LA VENTILATION ET LA CLIMATISATION

Emplacement des bouches d'entrée et de sortie d'air — Toit/plancher : _____
Dates : _____
Fréquence de renouvellement : _____ — Produits : _____

Les fenêtres ouvrent-elles?	N/O	
Ventilation mécanique?	N/O	N° de systèmes: _____
Cycle économiseur?	N/O	% max. d'air frais : _____
Fermeture des systèmes de CVC la nuit?	N/O	heures de fonctionnement :
Type de système de commande?		manuel / pneumatique / électronique / commande numérique directe
Filtration?	N/O	plaquette / accordéon / sac / électrostatique
Humidification?	N/O	pulvérisation / central / vapeur / vapeur-électronique
Système de chauffage?	N/O	chaudière à vapeur / chaudière à l'eau / canalisé
Système de refroidissement?	N/O	refroidisseur / fluide frigorigène
Tour de refroidissement?		refroidi à l'air ou à l'eau
Conditionneurs d'air autonomes?	N/O	autre : _____
Serpentins dans les systèmes de CVC?	N/O	chauffage___ refroidissement ___
Documentation disponible?	N/O	
Diagrammes des systèmes de commande?	N/O	séquence des opérations : _____
Dessin aux instruments?	N/O	
Rapport d'équilibre?	N/O	Date : _____
Plans d'étage?	N/O	Date : _____

AIRES OCCUPÉES

Distribution d'air sur les étages?		Ventilation et conditionnement d'air / grille d'aération, pompe à chaleur, fenêtre	
Air fourni par?		Périmètre / plafond (diffuseur / fente / caisson de plafond)	
Caisson de reprise d'air au plafond?	N/O		
Chauffage / refroidissement	N/O	Périmètre	chaud / frais
		Intérieur	chaud / frais

Bureaux fermés % _____

Autres renseignements :

_____

_____

_____

_____

_____

_____